

Site classé

Date de protection : 26 mai 1926 ~ Superficie : 1,384 ha

Allée des Tilleuls

Bar-le-Duc

L'allée des Tilleuls a été plantée en 1741, par Stanislas Lezczinsky, duc de Lorraine et ancien roi de Pologne.



En 1805, l'allée des Tilleuls fut renouvelée par l'implantation de 250 tilleuls. Accès direct et pittoresque à la Ville Haute, l'avenue était, pour nombre de Barisiens, un lieu de promenade de proximité, agrémenté de jardins et de petites propriétés secondaires. Ces arbres constituaient une magnifique allée, qu'embaumaient, en été, leurs floraisons abondantes et qu'illuminaient, à l'arrière saison, les teintes somptueuses d'automne. Mais les rangs se sont fortement éclaircis. L'avenue a fait l'objet de réaménagement ; de nouvelles plantations ont été réalisées. Il faudra attendre quelques décennies avant que l'avenue retrouve son alignement majestueux.



Allée des Tilleuls



Allée des Tilleuls

Critères de classement

→ Pittoresque

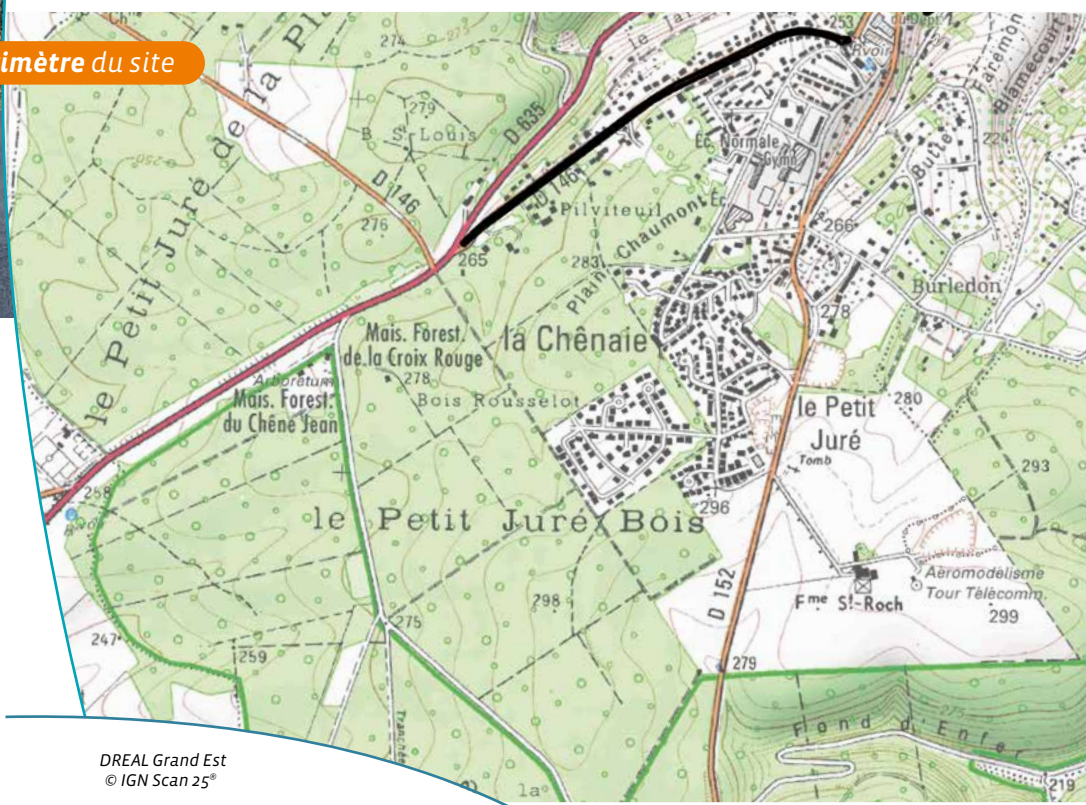


Allée des Tilleuls



1 à 2 ~ Allée des Tilleuls

Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Abords de monument historique.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63